

**REPONSE DU CONSEIL D'ETAT**  
**à l'interpellation Florence Bettschart-Narbel et consorts au nom Groupe PLR –**  
**Vaccination contre le Covid : une montée en puissance est nécessaire (21\_INT\_13)**

***Rappel de l'intervention parlementaire***

*Notre canton, comme cela a été abondamment relaté par les médias ces derniers jours, est à la traîne en matière de vaccination. Les dernières données, qui nous ont été transmises par l'Etat-major de conduite cantonal, dans son bulletin no 34, indiquent que seul 0.86 % de la population a été vaccinée. La population est prête à se faire vacciner à large échelle et le temps presse pour aboutir à la couverture vaccinale.*

*Au vu des chiffres, les comparaisons avec d'autres cantons sont inquiétantes. Il semble que le canton de Vaud prend son temps pour arriver à un système efficace et à très large échelle en mettant des barrières logistiques et bureaucratiques aux acteurs de la santé, tels les pharmacies, cabinets de médecin ou centres de santé, qui sont prêts à s'impliquer dans la vaccination.*

*D'autres échos font état de problèmes liés au système informatique pour s'inscrire, ce d'autant plus que la hotline téléphonique est surchargée.*

*La pandémie est arrivée en Suisse il y a bientôt une année. Dès le départ, il était évident que la vaccination serait la première porte de sortie de cette crise majeure.*

*Il est donc étonnant que le canton de Vaud n'ait pas plus anticipé la manière d'organiser ce plan de vaccination, avec des grands centres de vaccination comme cela a été fait à Bâle ou plus récemment à Fribourg.*

*Il serait regrettable que notre canton fasse l'objet de mesures de rétorsion de la part de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), si la vaccination n'avance pas assez vite dans notre canton.*

*Nous avons donc l'honneur de poser au Conseil d'Etat les questions suivantes :*

*Pourquoi l'Etat de Vaud n'a-t-il pas prévu d'intégrer les pharmacies, les cabinets de médecin et les centres de santé dans le système de vaccination vaudois ?*

*Pourquoi les cliniques privées ne sont-elles pas sollicitées pour vacciner ?*

*Pourquoi l'Etat de Vaud a-t-il décidé de ne pas utiliser le même système informatique pour les inscriptions pour la vaccination que les autres cantons ?*

*Quels sont les risques que l'OFSP prenne des mesures de rétorsion envers le canton pour sa campagne de vaccination trop lente ?*

*Nous remercions par avance le Conseil d'Etat pour ses réponses.*

## Réponse du Conseil d'Etat

### Préambule

Le Canton de Vaud a débuté la campagne de vaccination fin décembre 2020 dans les EMS et en janvier 2021, dans les centres situés dans chacune des régions sanitaires du canton. Les personnes les plus vulnérables ont été prises en charge par ordre de priorité. Après avoir vacciné près des deux tiers des personnes éligibles en priorité 1, le canton a ouvert le 29 mars la vaccination au groupe prioritaire 2. Dès le 14 avril, la vaccination s'est étendue aux groupes 3 et 4 grâce à l'arrivée en plus grande quantité de vaccins et à l'ouverture de centres de vaccinations. Depuis le 26 avril, elle est ouverte à toutes les personnes qui résident dans le canton de Vaud, pour autant qu'elles soient nées en 2003 ou avant. Cet élargissement à la population générale a été rendu possible grâce à l'augmentation des livraisons des deux vaccins actuellement approuvés en Suisse, ainsi qu'à un nouveau renforcement du dispositif cantonal avec l'inauguration des centres de vaccination de masse de Beaulieu et Montreux. Enfin, depuis le 17 mai, les jeunes nés en 2004 et 2005 peuvent également se faire vacciner s'ils le souhaitent.

Le premier vaccin disponible a été le vaccin de Pfizer qui imposait une logistique compliquée avec un stockage à moins 80 degrés et une stabilité de 5 jours au frigidaire. La vaccination a pour cette raison dû commencer dans de grands centres vaccinaux. Avec l'arrivée du vaccin Moderna, il a été possible de démarrer la vaccination dans les cabinets médicaux tout comme dans certaines pharmacies.

À ce jour, 15 lieux de vaccination sont à disposition et desservent l'ensemble du territoire vaudois à savoir, pour Lausanne : le CHUV, Unisanté, le Centre de vaccination de Beaulieu et la Clinique Bois-Cerf. A l'Ouest : l'Ensemble Hospitalier de la Côte à Morges (EHC); la Clinique la Lignière à Gland; la Clinique de Genolier et le Groupement Hospitalier de l'Ouest Lémanique à Nyon (GHOL). Dans le secteur Nord-Broye : les Etablissements Hospitaliers du Nord Vaudois à Yverdon (EHN); l'Hôpital Intercantonal de la Broye à Payerne (HIB); le Pôle Santé de la Vallée de Joux et le Pôle santé Balcon du Jura. Enfin à l'Est : l'Hôpital Riviera-Chablais (HRC), le Centre de vaccination de Montreux et le Pôle Santé du Pays d'EnHaut à Château-d'Oex. Par ailleurs, dès le 18 mai, une campagne de vaccination itinérante est organisée sur tout le territoire du canton afin d'amener la vaccination au plus près de chaque résident.

### Réponses du Conseil d'Etat

#### **1. Pourquoi l'Etat de Vaud n'a-t-il pas prévu d'intégrer les pharmacies, les cabinets de médecin et les centres de santé dans le système de vaccination vaudois ?**

Le canton de Vaud a prévu de donner accès à la capacité de vacciner aux différents acteurs du système sanitaire au fur et à mesure de la disponibilité des vaccins. Ainsi, environ 200 médecins installés répartis dans tout le canton vaccinaient déjà leur patientèle depuis la mi-mars. Depuis, le nombre de cabinets qui vaccinent a diminué en raison principalement des contraintes logistiques imposées par les vaccins.

La vaccination en pharmacie a quant à elle débuté dès le 19 avril incluant progressivement jusqu'à 130 pharmacies en date du 8 juin. Ce nombre sera amené à diminuer pendant la période estivale en raison des vacances des pharmaciens vaccinant.

Le dispositif cantonal a ainsi pu monter en puissance en fonction des doses disponibles.

#### **2. Pourquoi les cliniques privées ne sont-elles pas sollicitées pour vacciner ?**

Les cliniques privées sont sollicitées en fonction de la disponibilité des vaccins. La Clinique La Lignière fait partie des 6 premiers centres de vaccination à disposition sur l'ensemble du territoire vaudois depuis le 18 janvier. Les Cliniques Bois-Cerf et Genolier ont également intégré le dispositif fin avril.

### **3. Pourquoi l'Etat de Vaud a-t-il décidé de ne pas utiliser le même système informatique pour les inscriptions pour la vaccination que les autres cantons ?**

En raison de l'insécurité sur les délais de mise à disposition de la solution informatique de la Confédération, plusieurs cantons ont développé ou adapté des solutions existantes pour être sûrs d'avoir une solution fiable à disposition dans les délais très courts impartis. Le 21 décembre 2020, soit 9 jours avant la première vaccination en EMS et 3 semaines avant le démarrage des centres, seules des maquettes du système confédéral étaient disponibles. C'est à ce moment que le Comité de pilotage vaccination cantonale a décidé de se baser sur les solutions existantes et adaptées au niveau cantonal, sachant que celles-ci avaient par ailleurs, passées toutes les validations nécessaires au niveau de la protection des données et de la sécurité informatique.

Pour les inscriptions à la vaccination, le canton de Vaud met ainsi à disposition de la population la plateforme Coronavax (système de vérification d'éligibilité), le système de documentation VacoViD ainsi qu'un système de prise de rendez-vous (système utilisé par les hôpitaux, médecins, cliniques, pharmacies) en partie OneDoc comme le système de la Confédération. La solution déployée peut être utilisée par tous les partenaires lors de la campagne de vaccination et peut aussi, contrairement à l'application fédérale, monitorer de manière efficace toutes les vaccinations faites dans le canton. Elle offre également tous les interfaces demandées par la Confédération pour alimenter la statistique fédérale.

### **4. Quels sont les risques que l'OFSP prenne des mesures de rétorsion envers le canton pour sa campagne de vaccination trop lente ?**

Le succès d'une campagne de vaccination ne se mesure pas après les premiers jours. Par ailleurs, il faut rappeler que jusqu'à mi-avril, les doses étaient réparties par canton en fonction du nombre de personnes faisant partie des groupes de priorité 1 et 2. Le canton de Vaud ayant, en comparaison intercantonale, une proportion moindre de personnes de ces 2 groupes, il recevait moins de doses que d'autres cantons ayant une population plus âgée. La Cheffe de département de la santé et de l'action sociale est ensuite intervenue auprès de la Confédération pour que la clé de répartition soit adaptée, démarche qui a été couronnée de succès. Cela étant, le canton de Vaud a toujours figuré parmi les cantons utilisant le plus rapidement les doses qu'il avait à sa disposition. Les chiffres de l'OFSP à fin mai sont disponibles sous le lien suivant : <https://www.covid19.admin.ch/fr/epidemiologic/vacc-doses>. L'évolution de la campagne de vaccination peut également être suivie en direct sur le site suivant : <https://vaccination.datacovidvaud.ch>.

### **Conclusions**

Le Conseil d'Etat estime que la stratégie de vaccination telle que menée est totalement efficace. Elle permet de s'adapter de façon flexible aux disponibilités de vaccins en élargissant le nombre de plage de rendez-vous et en permettant aux différents acteurs du système sanitaire de procéder à la vaccination dès que cela est possible.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 23 juin 2021.

La présidente :

Le chancelier :

*N. Gorrite*

*V. Grandjean*